

SMIC : l'inflation dépasse les 2%, le montant va augmenter en octobre 2021

L'information est tombée mercredi 15 septembre 2021, comme prévu : l'Insee a publié les chiffres définitifs de l'inflation pour le mois d'août 2021 et les données relatives à l'inflation par rapport au mois de novembre 2020, mois de référence pour le calcul du SMIC. L'inflation dépasse les 2% par rapport à ce mois de référence, ce qui va conduire à une revalorisation anticipée.

L'inflation atteint 2,2% entre novembre 2020 et août 2021

La publication des données définitives de l'inflation en août 2021 par l'Insee le 15 septembre 2021 montre une hausse des prix à la consommation élevée sur un an : 1,9%. Mais ce n'est pas la donnée la plus importante de cette publication.

L'Insee précise en effet que l'inflation en août 2021 par rapport au mois de novembre 2020 atteint 2,2%. Or, le mois de novembre 2020 est le mois de référence pour la revalorisation du SMIC : il s'agit du mois utilisé pour la revalorisation automatique survenue le 1er janvier 2021.

Le SMIC va bien être revalorisé au 1er octobre 2021

« L'indice des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (...) est en hausse de 2,2% » par rapport à novembre 2020, écrit l'Insee dans sa publication. Le SMIC (Salaire minimum de croissance) va donc bien être revalorisé de manière anticipée, comme le prévoit le Code du travail.

Ce dernier précise en effet que dès lors que l'inflation dépasse 2% par rapport au dernier mois de référence, donc en l'occurrence novembre 2020, une revalorisation du SMIC d'un montant équivalent est obligatoire.

Une hausse de 2,2% du SMIC doit donc entrer en vigueur le 1er novembre 2021, ce qui va faire grimper le SMIC mensuel (pour un 35 heures) de 34,2 euros par mois brut. Le SMIC au 1er octobre 2021 devrait donc atteindre 1588,78 euros brut mensuels.